

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-MARCEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

**Convocation**

Date : 25/08/2022

Envoi aux élus : 26/08/2022

Affichage le : 26/08/2022

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

Quorum fixé à : 8

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le 5 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

**Etaient présents :** Mme Tiffany GIRARD, Mme Farrida KISMOUNE, Mr Sabri KISMOUNE, Mr Pierre KOENIG, Mr Alain MARGUIER, Mr Sébastien SAVOV, Mr Gilles VIVET.

**Absents représentés :** Mme Marie-Pierre GRILLET a donné son pouvoir à Mme Farrida KISMOUNE ; Mme Nathalie MARTIN a donné son pouvoir à Mr Sébastien SAVOV ; Mr Eric SUINO a donné son pouvoir à Mr Gilles VIVET ; Mme Martine VEY a donné son pouvoir à Mr Pierre KOENIG.

**Absents :** Mr Joris JAY, Mr Emmanuel THOREND.

Le quorum est fixé à 8. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Mr Pierre KOENIG a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**MARCHES PUBLICS**

Attribution du marché de travaux de déneigement et de salage des voiries communales et parkings

**Délibération n°2022.09.05**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation concernant les travaux de déneigement et de salage des voiries communales et parkings.

La consultation a été lancée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, le 11 mai 2022 sur la plate-forme dématérialisée [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et une publicité est parue sur le journal d'annonces locales « La Tarentaise Hebdo » le 19 mai 2022.

La fin de la consultation a été fixée au 27 juin 2022 à 12h00.

Deux plis ont été réceptionnés dans les délais :

- CPV Déneigement T.P.
- STACCHETTI FRANCK T.P.

Monsieur le maire propose d'attribuer le marché de travaux de déneigement et de salage des voiries communales et parkings à l'entreprise STACCHETTI FRANCK T.P..

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer le marché correspondant, sur la base d'un forfait d'immobilisation mensuel auquel s'ajoute un coût horaire d'intervention, pour la saison 2022/2023 avec reconduction de manière expresse pour les saisons 2030/2024 et 2024/2025.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **SUR** rapport de monsieur le maire,
- **VU** l'acte d'engagement établi par la société retenue,
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de déneigement et de salage des voiries communales et parkings à l'entreprise STACCHETTI FRANCK T.P.,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer le marché correspondant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal.



Le maire,  
Daniel CHARRIERE

Le secrétaire de séance,  
Pierre KOENIG